AVERTISSEMENTS AGRICOLES

N° 194 - 25 MAI 1981

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

ABONNEMENT ANNUEL: 70 F

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

REPONDEURS TELEPHONIQUES

LYON P.V. (7) 860.17.74	ISERE M.N. (76) 42.64.01
AIN M.N. (74) 38.38.77	LOIRE M. N. (77) 55.32.39
ARDECHE DROME P.V. (75) 43.34.36	SAVOIE P.V. (79) 85.07.09
DROME S.U.A.D. P.V. (75) 42.58.96	HTE SAVOIE (50) 67.34.11.

MESURES à prendre après une CHUTE DE GRELE (vigne, arbres fruitiers, pépinières). Après une chute de grèle, il est recommandé d'intervenir dans un délai de moins de 24 heures à l'aide d'un des fongicides suivants :

- CAPTANE - DICHLOFLUANIDE - FOLPEL. Le Cuivre, trop agressif, est formellement proscrit. Il peut être en outre necessaire de rabattre les rameaux trop endommagés et qui ne portent plus de récolte ni de végétation verte.

VIGNE

MILDIOU : Dans les secteurs affectés par les précipitations de la fin de la semaine écoulée, la protection devra être généralisée à l'ensemble des vignes avant le 28 mai. Nous rappelons que les fongicides "systémiques" (voir bulletin n° 192 du 11 mai) ont une durée d'action de 14 jours environ. Les produits "pénétrants" ont la même durée d'action mais uniquement sur les tissus sur lesquels ils ont été déposés à l'exclusion des organes apparus entre temps.

BLACK-ROT : (Zones contaminées). Maintenir la protection à proximité des foyers d'infection.

OIDIUM : sur cépages sensibles, la protection doit être maintenue.

BOTRYTIS : malgré la présence assez fréquente de la maladie sur feuilles, aucun traitement n'est encore nécessaire.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : le 1er vol est maintenant généralisé et la surveillance des attaques devra être étendue dès les derniers jours de mai aux vignobles les plus tardifs (Forez, Hte Savoie). Le seuil d'intervention est de 2 glomérules par grappe en moyenne mais doit être abaissé à 1 glomérule par grappe sur les vignes partiellement gelées en avril.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES : des sorties de taches importantes devraient marquer la derniere semaine de mai, à la fois sur poirier et pommier (contamination des 10 et 16 mai). En conséquence, la protection devra être maintenue de façon parfaite pendant cette période.

OIDIUM DU POMMIER : les conditions climatiques étant à pareille époque souvent favorables à la progression de cette maladie, on devra profiter des traitements contre la Tavelure pour lutter contre l'Oïdium à l'aide d'une formule polyvalente.

OIDIUM SUR PECHER ET ABRICOTIER : maintenir la protection dans les situations favorables où cette maladie sévit.

ANTHRACNOSE DU CERISIER : assurer dès maintenant la protection notamment en pépinière et sur les jeunes arbres.

TORDEUSE ORIENTALE: en pépinières de pêcher et abricotier : la protection est encore nécessaire dans les situations les plus tardives où le ler vol s'est prolongé jusqu'à la dernière période chaude.

CARPOCAPSE : le ler vol s'est propagé jusqu'à la région Lyonnaise mais les populations restent faibles et le premier traitement dans les régions les plus précoces (type : TOURNON, LIVRON, MONTELIMAR, AUBENAS) ne s'impose pas avant les premiers jours de juin.

MINEUSE CERCLEE : (Leucoptera Scitella). En Drôme et Ardèche principalement un traitement est nécessaire dès réception surtout sur les fruits destinés à l'exportation vers le Canada (Granny Smith en particulier). En présence d'oeufs et de jeunes chenilles déjà écloses on utilisera le DIFLUBENZURON (Dimilin).
Nous signalonsen outre que le cahier des charges valable pour la campagne 1981/1982 d'exportation de fruits frais au CANADA a été publié. La distribution en est assurée par l'intermédiaire de l'AFCOFEL et de l'INTERFEL. Quelques exemplaires sont également disponibles au siège de la Circonscription Phytosanitaire. Ils seront adressés aux producteurs qui en feront la demande.

COCHENILLE DU MURIER : sur pêcher, le traitement de printemps devra être exécuté dans les derniers jours de mai au Sud de Tain et Tournon à l'aide d'un des produits suivants :
- METHIDATHION (Ultracide à 40 g/hl de M.A.) ou une des nombreuses spécialités à base de PARATHION (30 g/hl de M.A. de PARATHION émulsion ou 25 g/hl de M.A. d'OLEOPARATHION).

MOUCHE DE LA CERISE : un traitement devient nécessaire à partir du 27 mai sur les variétés qui n'ont pas encore effectué leur virage au rouge dans les situations de basse altitude au Sud de Lyon (type Solaize, Roussillon, Tournon, Montélimar, Aubenas).
Produits conseillés ; DECAMETHRINE (Décis), DIAZINON (Basudine 20), DIMETHOATE, FENTHION (Lebaycid), FORMOTHION (Anthio fort), MALATHION, OLEOPARATHION.

VERS DES FRAMBOISES : le traitement devient nécessaire d'urgence dans la Vallée du Rhône. Il devra être étendu dans les 10 ou 15 jours ultérieurs (suivant évolution de la température) aux régions moins précoces (type Monts du Lyonnais, puis Hte Savoie).

GRANDES CULTURES

ETAT SANITAIRE DU RESEAU CEREALES. En cette période d'épiaison, la situation se présente comme suit :

MALADIES DU PIED : la Fusariose reste généralisée mais avec une intensité irrégulière, souvent faible. Cependant sa présence doit peser sur le choix d'un produit, en cas d'intervention, car le risque demeure de voir cette affection passer sur épis.

la Rhizoctoniose a envahi certains secteurs céréaliers comme la Plaine du Forez, et reste présente dans beaucoup d'autres, devançant ainsi en importance le Piétin-Verse vrai, qui lui, s'est rarement manifesté. Il semble d'ailleurs qu'on lui ait souvent attribué par le passé, les méfaits occasionnés par la Rhizoctoniose. Pour la lutte contre cette dernière, il n'éxiste pas d'homologations et l'on doit s'en tenir aux seuls résultats d'expérimentation de 1980 qui sont donc fragmentaires et qui nécéssitent confirmation les années prochaines. Dans ces résultats, arrivent pour le moment en tête les produits à base de BMC additionnés d'une matière active efficace contre les maladies du pied.

RHINCHOSPORIOSE DE L ORGE ; cette maladie a été stoppée voici quelque temps déjà. Du reste, l'orge a presque partout atteint le stade floraison, et dépassé ainsi l'époque des traitements. Il est à signaler cette année la présence de taches très bas sur les premières graines, donnant ainsi l'apparence de Piétin-Verse.

OIDIUM : il s'est encore intensifié et a contaminé très souvent les feuilles supérieures pouvant provoquer dès lors des dégâts. Il convient de le traiter dans ce cas.

SEPTORIOSE : les attaques n'ont pas atteint dans l'ensemble les feuilles supérieures, mais l'on doit rester vigilant et intervenir si le cas se produit.

AUTRES MALADIES ET PARASITES : surveiller la rouille brune, qui ne se manifeste que faiblement pour le moment ainsi que la rouille jaune dont la présence n'est pas confir-

mée. Quelques pucerons (principalement métopoloplium dirtodum) sont apparus sur feuilles, mais pas de Sitobion pour l'instant.

En conclusion : le Blé est en pleine épiaison presque partout. C'est maintenant que l'on doit décider de l'opportunité d'un traitement et le cas échéant faire son choix en fonction des affections présentes ou menaçantes, c'est-à-dire que le produit soit principalement anti-oïdium, anti-septoriose, anti-maladies du pied etc..., ou plusieurs de ces caractéristiques selon le cas. Dans la décision, l'on doit également penser à la présence de passage de roues ou de tracteurs à roues étroites.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE : un premier traitement devra être appliqué avant le 29 mai dans les situations humides des plaines au Sud de Tain-Tournon.
En dehors des produits et associations classiques, nous signalons que certains nouveaux fongicides sont autorisés pour cet usage :

- CURZATE en association (Fulvax, Remiltine, Sygan)
- FENTINACETATE + MANEBE (Brestan M)
- METALAXYL + CUIVRE (Acylon bleu)
- METALAXYL + MANEBE (Acylon P)

L'INGENIEUR EN CHEF D AGRONOMIE. Chef de Circonscription, Rhône Alpes. R. GIREAU
Imprimerie de la Station Rhône-Alpes. Directeur - Gérant : J. THIAULT.